

Réunion du Conseil Municipal du 27 février 2020

Le vingt-sept du mois de février deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD, adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Absent excusé :

Secrétaire de séance :

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIS 2019 – COMPTES DE GESTION 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT - Délibérations 2002001 – 2003002 et 200003

PRINCIPAL	Report 2018	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	249 331.12	647 990.46	848 958.55	450 299.21
Investissement	-280 980.46	894 775.06	1 079 704.43	-96 051.09
Résultat 2019				354 248.12

ASSAINISSEMENT	Report 2018	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	31 622.92	93 347.43	94 230.39	32 505.88
Investissement	42 994.00	55 860.48	186 550.59	173 684.11
Résultat 2019				206 189.99

COMMERCE	Report 2018	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	0	1 556.87	16 500.56	14 943.69
Investissement	0	106 597.06	950	-105 647.06
Résultat 2019				- 90 703.37

Les comptes administratifs présentés par sont approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat :

- Budget principal : 96 051.09 € au 001 (Déficit d'investissement reporté), 409 648.12 € au 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 40 651.09 € au 1068 (recette d'investissement)
- Budget assainissement : 173 684.11 € au 001 (excédent d'investissement reporté) et 32 505.88 € au 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- Budget commerce : 105 647.06 € au 001 (déficit d'investissement reporté), 14 943.69 € au 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 14 943.69 € au 1068 (recette d'investissement).

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le comptable n'appellent ni observations ni réserves. Ils sont approuvés à l'unanimité.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Délibération 2002004

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations comme suit (subvention + remboursement locations) :

NOMS	2020
APE Ecole de Civens subvention	
Anciens D'AFN	
SSIAD Montagnes du Matin (ADMR)	
Baladins	
Club du 3ème âge	
Comité des fêtes	
Entente Feurs Civens (tennis table)	
MJC	
USEP	
Vie libre	
JALMALV	
Roses de Noël	
Forez Donzy Football club (foot)	
Divers	
TOTAL 65748	8 816
Gardiennage église (article 6282)	
TOTAL (65748)	9 016

Le Conseil Municipal valide ces subventions à l'unanimité.

ACQUISITION PARCELLE D981 POUR ALIGNEMENT – Délibération 2002005

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle D 981 d'une superficie de 173 m2 appartenant à Monsieur Murigneux, 695 route de Roanne, à l'euro symbolique afin de régulariser l'alignement.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DEVIS AMENAGEMENT PARKING MAISON DES ASSOCIATIONS – Délibération 2002006

Monsieur le Maire présente 3 devis pour l'aménagement du parking de la salle des associations :

- TP LACASSAGNE : 39 705 € HT

- TPCF : 38 535 € HT

- BORDELET : 42 750 € HT

Ce montant sera prévu au budget primitif 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le moins disant, soit TPCF pour 38 535 € HT.

DEVIS MENUISERIES BATIMENT STOCKAGE MAISON DES ASSOCIATIONS – Délibération 2002007

Monsieur le Maire propose de changer les menuiseries du bâtiment qui a été conservé à côté de la salle des associations. Celui-ci sera utilisé pour le stockage des tables, bancs, chapiteau...Le devis de l'entreprise BOYER qui a posé toutes les menuiseries de la salle s'élève à : 6594.89 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

CONVENTION SIEL POUR LE GROUPEMENT D'ACHAT ELECTRICITE-GAZ-BOIS GRANULES – Délibération 2002008

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune au SIEL afin de bénéficier du groupement d'achat pour les énergies : électricité, gaz naturel et bois granulés.

Le Conseil Municipal, voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour l'adhésion au groupement d'achat proposé par le SIEL.

REPLACEMENT MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC DU BOURG – Délibération 2002009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement du matériel d'éclairage public dans le bourg : 7 mâts + lanternes + crosses, 2 lanternes + crosses sur façade, remplacement d'une lanterne sur poteau béton, fourniture et pose de 6 kits illuminations pour un montant total à la charge de la commune de 17 056 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant des travaux qui seront prévus au budget 2020.

REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur GUILLARME explique au Conseil Municipal le problème d'encadrement du lundi 3 février lié à la présence d'enfants à la cantine dont les repas n'avaient pas été réservés et qui sont arrivés avec un pique-nique.

Il a donc été décidé de ne plus accepter les pique-niques, ce qui a été expliqué en conseil d'école.

Le règlement de la cantine va être complété par la nouvelle commission école et sera mis au vote lors d'une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES :

- Départ de Yann DUCROUX qui est remplacé par Romain LACHAND (contrat CUI d'un an)
- Journée nationale du souvenir Guerre d'Algérie : le 19 mars à 11 heures.
- Elections municipales

TOUR DE TABLE :

-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.